

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D287

Séance du 27 octobre 2011 - Convocation du 20 octobre 2011
Compte rendu affiché le 4 novembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Laurent BUFFARD

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. MANIKAS, M. FODDIS.

Absents représentés

M. BOUREZG par M. OLLIVIER, M. AUROY par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mlle COIN, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL par Mme BARTHOD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Convention cadre : prévention spécialisée

Pour son action en faveur des jeunes en difficulté, la prévention spécialisée contribue à la lutte contre la violence, l'exclusion, la marginalisation, la délinquance et la montée du sentiment d'insécurité. Elle participe ainsi aux politiques sociales, politique de la ville et politique de l'éducation.

Le 15 avril 2005, le Département du Rhône a adopté une Convention cadre pour la prévention spécialisée visant à mieux appréhender les réalités locales, mieux cerner les actions mises en œuvre ou à initier et rapprocher ainsi les institutions concernées.

Pour y parvenir, le Conseil Général, en collaboration avec tous les acteurs locaux et en lien avec les jeunes, a lancé en 2009 une phase de diagnostic afin d'actualiser les données et d'identifier les points forts et les points faibles sur la Commune de Neuville-sur-Saône vis-à-vis des 12-25 ans.

Partant des constats de ce diagnostic, des axes prioritaires de travail ont été dégagés :

- ↳ Participer à l'accompagnement social des jeunes de 12 à 16 ans en risque de difficultés scolaires,
- ↳ Améliorer la prévention et la promotion de la santé,
- ↳ Rendre plus accessibles et plus lisibles les actions liées à l'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes de 16 à 21 ans et pour les jeunes de 22 à 25 ans.

Ces axes feront l'objet d'un suivi particulier formalisé dans un protocole d'accord qui définira également les modalités d'intervention de la commune de Neuville-sur-Saône et du département du Rhône.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE la signature d'un protocole d'accord avec le Conseil Général du Rhône et relatif à la prévention spécialisée,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 27 octobre 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/11/2011
- Publication ou affichage le 03/11/2011
- Fait à Neuville-sur-Saône, le 3 novembre 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.